

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :

04/12/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 04  
Votants : 24

**OBJET :**

**FINANCES**

====

**Contractualisation d'un crédit relais – Budget général**

En l'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale, Procuration à M. ANGULO José, Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, à Mme QUER Martine Conseillère Municipale

Absent(s) :

Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme FERRIZ Paulette, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BARANOFF Brigitte

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le budget de l'exercice,

Afin d'assurer le financement des dépenses d'investissement en cours, il convient de contracter un emprunt relais, qui permettra de couvrir le délai du versement des subventions et cessions à venir.

En conséquence, après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il est proposé de contractualiser un prêt de 800 000.00 Euros avec la Caisse d'Épargne selon les conditions ci-dessous :

- **Objet** : Préfinancement subventions et cessions
- **Base de calcul** : 30/360
- **Frais de dossier** : 0.15 %
- **Proposition du** : 2 décembre 2025

<b>MONTANT</b>	<b>800.000 €</b>
<b>DUREE</b>	<b>2 ans</b>
<b>TAUX</b>	<b>2.61 % l'an</b>
<b>INTERETS</b>	Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables annuellement, sans capitalisation.

Déblocage des fonds :

Les sommes peuvent être retirées en une ou plusieurs fois. Un 1er déblocage devra être réalisé dans les 4 mois suivant la signature du contrat par le prêteur.

Les fonds devront être entièrement versés dans le délai maximum de 12 mois suivant la signature du contrat par le prêteur.

Les remboursements pourront intervenir à toute date, en fonction de l'encaissement des recettes, et sans pénalité. L'intégralité du prêt devra être remboursée au terme du contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à la majorité (1 contre)**  
**de ses membres présents ou représentés**

- **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Épargne un prêt d'un montant de 800 000.00 Euros tel qu'énoncé ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à cette affaire,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**La secrétaire de séance,**  
**Brigitte BARANOFF**